

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

III – AFFAIRES GENERALES

Rapport n° 4 : Acquisition du Domaine de Castelmoré à Lupiac – Convention avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO)

Madame la Présidente rappelle que lors de sa séance du 18 octobre dernier, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la candidature de la Communauté de communes en tant qu'acquéreur du Domaine de CASTELMORE à LUPIAC.

Dans ce cadre, l'Établissement Public Foncier Occitanie a été sollicité pour assumer la mission d'acquisition foncière en vue de réaliser le projet "d'ARTAGNAN".

Afin de concrétiser son engagement, il est proposé au Conseil d'APPROUVER le socle contractuel suivant :

- une durée conventionnelle de 8 ans ;
- un périmètre intégrant l'ensemble du Domaine de CASTELMORE Cf. ANNEXE ;
- un montant prévisionnel de mobilisation financière de la part de l'EPFO à hauteur de 2 500 000 EUROS, incluant l'acquisition, les frais annexes, et d'éventuels travaux sur le bien si l'état de ce dernier impliquerait des interventions urgentes.